

Première épître de Paul à Timothée

On croit que Paul écrivit cette épître environ l'an 64 de notre Seigneur à Timothée qu'il avait laissé à Éphèse pour prendre soin de l'église de cette ville-là. Son but est d'exhorter Timothée à s'opposer aux faux docteurs et de lui enseigner comment les évêques et les pasteurs doivent conduire l'église de Dieu.

Chapitre I

Dans le premier chapitre, Paul ordonne à Timothée d'empêcher que certains faux docteurs juifs ne corrompissent la doctrine chrétienne par des subtilités et des spéculations extravagantes et profanes et n'introduisent des disputes dans l'église, versets 1-7.

Et parce que ces docteurs marquaient un grand zèle pour la loi, il montre quel en est le véritable usage, versets 8-11.

Cela lui donne occasion de parler de la grâce que Dieu lui avait faite de l'appeler à l'apostolat et de la miséricorde de Dieu envers les pécheurs, versets 12-17.

Enfin, il exhorte Timothée à s'acquitter avec zèle des devoirs de sa charge et à résister aux faux docteurs, versets 18-20.

PAUL, apôtre de Jésus-Christ par le commandement de Dieu notre sauveur et du Seigneur Jésus-Christ ^a notre espérance,

2. À ^b Timothée mon vrai fils en la foi, la grâce, la miséricorde et la paix de la part de Dieu notre Père et de Jésus-Christ notre Seigneur !

3. Suivant la prière que je te fis lorsque je partis pour la Macédoine de demeurer à Éphèse, je te prie encore d'avertir certaines personnes de n'enseigner point une doctrine différente

4. Et de ne s'attacher pas ^c à des fables ¹ et à des généalogies qui n'ont point de fin ^{2 d} qui engendrent plutôt des disputes que l'édification de Dieu qui consiste dans la foi.

5. Or ^e la fin du commandement est la charité qui procède d'un cœur pur et d'une bonne conscience et d'une foi sincère

6. Dont quelques-uns s'étant détournés se sont égarés dans de vains raisonnements,

7. Prétendant être docteurs de la loi, quoiqu'ils n'entendent point ce qu'ils disent, ni les choses qu'ils assurent comme certaines.

8. Or nous savons ^f que la loi est bonne pour celui qui en fait un usage légitime

9. Et qui sait que ce n'est pas pour le juste que la loi a été établie, mais que c'est pour les méchants ³, pour ceux qui ne peuvent se soumettre, pour les impies, pour les vicieux, pour les gens sans religion, pour les profanes, pour les meurtriers de père et de mère et les autres homicides,

10. Pour les fourrateurs, pour les abominables, pour les voleurs d'hommes, pour les menteurs, pour les parjures et pour tout ce qui est contraire à la sainte doctrine

11. Laquelle est conforme au ^g glorieux Évangile de Dieu souverainement heureux dont la dispensation m'a été confiée ⁴.

12. Et je rends grâce à Jésus-Christ notre Seigneur qui m'a fortifié et de ce qu'il m'a jugé fidèle, m'ayant établi dans le ministère,

13. Moi qui étais auparavant un blasphémateur, un persécuteur, un homme violent, mais j'ai obtenu miséricorde parce que je l'ai fait par ignorance étant dans l'incrédulité.

14. Et la grâce de notre Seigneur a surabondé en moi avec la foi et la charité qui est en Jésus-Christ.

15. Cette parole est certaine et digne d'être reçue avec une entière croyance, c'est ^h que Jésus-Christ est venu au monde pour sauver les pécheurs dont je suis le premier,

16. Mais j'ai obtenu miséricorde afin que Jésus-Christ fit voir en moi le premier une parfaite clémence pour servir de modèle à ceux qui croiront en lui pour avoir la vie éternelle.

17. Or au Roi immortel, invisible, à Dieu seul sage, soit honneur et gloire aux siècles des siècles, amen !

18. Mon fils Timothée, ce que je te recommande, c'est que ⁱ conformément aux prophéties qui ont été faites autrefois de toi, tu t'acquies par elles de ton devoir dans cette bonne guerre,

19. ^j Concernant la foi et la bonne conscience à laquelle quelques-uns ayant renoncés, ils ont fait naufrage en ce qui regarde la foi,

20. Du nombre desquels sont Hyménée et Alexandre que j'ai livrés à satan afin qu'ils apprennent à ne plus blasphémer.

Réflexions

Les instructions que ce chapitre contient sont les suivantes.

La première, que le devoir des ministres de l'Évangile est d'enseigner et de conserver la pure doctrine et de résister à ceux qui veulent l'altérer en enseignant des doctrines, ou fausses, ou inutiles, et qui ne sont propres qu'à exciter des disputes et du trouble dans l'église.

La seconde,

que le but de la religion est la charité qui procède d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère, et que ceux qui se détournent de ce but s'égareront en de vains discours.

C'est par là que nous pouvons juger si les doctrines qu'on nous annonce sont véritables et si nous sommes nous-mêmes du nombre des vrais et sincères chrétiens.

La troisième instruction est que la loi en tant qu'elle défendait aux Juifs les crimes les plus grossiers avait été donnée plutôt pour réprimer les méchants et les hommes corrompus que pour les gens de bien qui ont en horreur ces crimes-là.

D'où il suit que bien qu'elle ne soit pas abolie, elle n'a plus à cet égard-là le même usage par rapport aux chrétiens qu'elle avait autrefois, puisque l'Évangile forme les hommes à la plus parfaite sainteté.

4. Paul nous enseigne ici que Jésus-Christ est *venu au monde pour sauver les pécheurs* et c'est ce qu'il confirme par son exemple.

C'est là une doctrine pleine de consolation pour les pécheurs véritablement repentants. Sur quoi il faut cependant remarquer ce que dit Paul, savoir que Dieu lui avait fait miséricorde parce que, lorsqu'il avait persécuté l'église et blasphémé contre Jésus-Christ il l'avait fait par ignorance, étant dans l'incrédulité. Cela nous apprend qu'il est bien plus facile d'obtenir le pardon des péchés qui sont commis par ignorance que ceux où l'on tombe volontairement et contre la connaissance que l'on a de la volonté de Dieu.

Enfin, nous voyons dans ce chapitre que l'on doit sur toutes choses s'étudier à avoir une bonne conscience, puisqu'en la perdant on perd la foi et qu'on tombe dans le dernier endurcissement.

- (a) v1 : Colossiens 1.27
- (b) v2 : Actes 16.2
- (c) v4 : Sous 4.7 ; Tite 1.14
- (d) v4 : Sous 6.4
- (e) v5 : Romains 13.10
- (f) v8 : Romains 7.12
- (g) v11 : Sous 6.15
- (h) v15 : Matthieu 9.13 ; Marc 2.17
- (i) v18 : Actes 16.1
- (j) v19 : Sous 3.9

(1) v4 : Ceci regarde les vaines traditions des docteurs Juifs, les fables qu'ils débitaient, leurs explications mystiques et allégoriques de l'Écriture Sainte et divers préceptes dont ils prescrivaient l'observation, sur l'abstinence des viandes et sur divers autres articles de nulle importance. Voyez Tite 1.14-15.

(2) v4 : On prétend que les Juifs recherchaient avec un grand soin les généalogies des familles après le retour de la captivité. On croit aussi que Paul avait en vue les généalogies mystérieuses qui avaient été tirées de la philosophie platonicienne et qui furent adoptées par les Valentiniens et par les Gnostiques.

(3) v9 : Les défenses par lesquelles la loi condamne les grands crimes et les peines qu'elle dénonce à ceux qui les commettent n'ont pas été établies pour les gens de bien, comme c'est principalement contre les méchants, afin de les réprimer.

(4) v11 : Ce qui était défendu par la loi l'est aussi par la doctrine de l'Évangile. Paul dit cela pour montrer que, si les chrétiens n'observaient pas les cérémonies de la loi de Moïse, ils se soumettaient à cette loi dans ce qu'elle avait d'essentiel et qu'à cet égard l'Évangile s'accordait parfaitement avec la loi.

Chapitre II

L'apôtre ordonne qu'on prie dans l'église pour tous les hommes et en particulier pour les rois et les magistrats qui étaient alors païens et il fonde cet ordre sur ce que Dieu veut le salut de tous les hommes et que c'est dans cette vue qu'il a envoyé son fils pour les sauver et qu'il leur fait annoncer son Évangile, versets 1-7.

Il ordonne que les hommes prient dans un esprit de paix et de pureté et que les femmes assistent aux assemblées de l'église avec un habillement modeste et qu'elles demeurent dans le respect et dans le silence, versets 8-15.

JE recommande donc avant toutes choses qu'on fasse des requêtes, des prières, des supplications et des actions de grâce pour tous les hommes,

2. Pour les rois et pour tous ceux qui sont constitués en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille en toute piété et en toute honnêteté,

3. Car cela est bon et agréable à Dieu notre Seigneur

4. ^a Qui veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité,

5. Car il y a un seul Dieu et un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme

6. Qui s'est donné soi-même en rançon pour tous, c'est le témoignage qui a été rendu en son propre temps ¹.

7. ^b C'est pour cela (^c je dis la vérité en Christ, je ne mens point) que j'ai été établi prédicateur, apôtre et docteur des Gentils dans la foi et dans la vérité.

8. Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, levant leurs mains pures au Ciel sans colère et sans contestations

9. Et de même ^d que les femmes se parent d'un vêtement honnête, avec pudeur et avec modestie, non avec des cheveux frisés, ni avec de l'or ou des perles ou des habits somptueux,

10. Mais qu'elles se parent de bonnes œuvres comme il est séant à des femmes qui font profession de servir Dieu.

11. Que la femme écoute l'instruction avec silence et avec une entière soumission,

12. Car ^e je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre aucune autorité sur son mari, mais il faut qu'elle demeure dans le silence,

13. Car ^f Adam fut formé le premier et Ève ensuite

14. Et ce ne fut pas Adam qui fut séduit, mais la femme ayant été séduite fut cause de la transgression.

15. Cependant, la femme sera sauvée en mettant des enfants au monde si elle demeure dans la foi, dans la charité, dans la sainteté et dans la modestie.

Réflexions

Nous apprenons de ce chapitre

1. Que c'est un devoir tout à fait indispensable dans la religion de faire des prières publiques pour le salut de tous les hommes et en particulier des rois et pour tous ceux qui sont élevés en autorité et qu'ainsi ces prières font une partie essentielle du culte des chrétiens,

2. Que la bonté de Dieu envers les hommes est si grande qu'il veut que tous soient sauvés et que c'est à cause de cela qu'il a donné son fils Jésus-Christ pour être médiateur entre lui et eux. C'est aussi ce qui nous oblige à désirer le salut de tous les hommes, à les aimer tous et à prier pour eux

3. Que les prières ne peuvent être agréables à Dieu à moins qu'elles ne soient faites avec un cœur pur et dans un esprit de charité et de paix, sans colère et sans contestation.

Outre cela, Paul donne aux femmes chrétiennes ces trois leçons.

La première, de s'habiller avec beaucoup de modestie et de pudeur, comme il est séant à des femmes qui font profession de servir Dieu, de fuir l'immodestie et les ornements excessifs et d'observer surtout ces règles lorsqu'elles assistent aux assemblées religieuses.

La seconde, de demeurer dans le silence et dans la soumission, non seulement dans l'église, mais aussi dans les maisons envers leurs maris.

Et la troisième, que celles à qui Dieu donne des enfants se sauveront si elles prennent soin des enfants qu'elles ont mis au monde, si elles les élèvent dans la piété et si elles demeurent elles-mêmes dans la foi, dans la charité, dans la sainteté et dans la modestie.

- (a) v4 : II Pierre 3,9
 (b) v7 : II Timothée 1.11
 (c) v7 : Romains 9.1
 (d) v9 : I Pierre 3,3
 (e) v12 : I Corinthiens 14.34
 (f) v13 : Genèse 1.27 et 2.18

(1) v6 : C'est la vérité salutaire qui a été révélée et le témoignage qui a été rendu dans le temps que Dieu avait marqué pour cela, lorsque Jésus-Christ s'est livré à la mort pour racheter les hommes et qu'il a fait annoncer la doctrine du salut à tous les peuples par la prédication de l'Évangile.

Chapitre III

Paul remarque dans ce chapitre

1. De l'importance de la charge d'évêque et de pasteur et des qualités que doivent avoir ceux qui sont admis à cet emploi, versets 1-7.

En second lieu, de la charge des diacres dont l'office était d'administrer les aumônes de l'église et d'assister les évêques dans leurs fonctions et il marque aussi les vertus qui doivent se rencontrer dans les diacres, versets 8-13.

3. Pour engager Timothée à n'admettre aux charges ecclésiastiques que des personnes qui en fussent dignes et à conduire l'église comme il faut, il lui présente quelle est la dignité de l'église de Dieu et l'excellence de la doctrine qui y est enseignée, versets 14-16.

CETTE parole est certaine : Si quelqu'un souhaite d'être évêque, il désire une œuvre excellente.

2. Mais ^a il faut que l'évêque soit irrépréhensible, mari d'une seule femme ¹, sobre, prudent, grave, hospitalier, propre à enseigner,

3. Qu'il ne soit pas adonné au vin, ni violent, ni porté au gain déshonnête, mais qu'il soit modéré, éloigné des querelles, exempt d'avarice,

4. Qu'il gouverne bien sa propre famille, tenant ses enfants dans la soumission et dans toute sorte d'honnêteté,

5. Car si quelqu'un ne sait pas conduire sa propre famille, comment pourra-t-il gouverner l'église de Dieu ?

6. Qu'il ne soit point nouvellement converti ², de peur qu'étant gonflé d'orgueil, il ne tombe dans la condamnation du diable ³.

7. Il faut aussi qu'il ait bon témoignage de ceux hors de l'église, de peur qu'il ne tombe dans l'opprobre et dans le piège du diable.

8. De même il faut que les diacres soient graves, qu'ils ne soient ni doubles en paroles, ni adonnés aux excès du vin, ni portés au gain déshonnête,

9. ^b Mais qu'ils conservent le mystère de la foi avec une conscience pure

10. Et que ceux-ci soient aussi premièrement éprouvés et puis qu'ils servent, s'ils sont trouvés sans reproche.

11. Il faut de même que leurs femmes soient graves, qu'elles ne soient point médisantes, qu'elles soient sobres et fidèles en toutes choses.

12. Que les diacres soient maris d'une seule femme, gouvernant bien leurs enfants et leurs propres familles,

13. Car ceux qui auront bien servi s'acquièrent un degré honorable et une grande liberté dans la foi qui est en Jésus-Christ ⁴.

14. Je t'écris ceci espérant d'aller te voir bientôt,

15. Afin que, si je tarde, tu saches comment il faut se conduire dans la maison de Dieu qui est l'église du Dieu vivant, la colonne et l'appui de la vérité.

16. Et certainement le mystère de piété est grand : Dieu a été manifesté en chair, justifié par esprit, vu des anges, prêché aux Gentils, cru dans le monde et élevé dans la gloire.

Réflexions

Ce que Paul dit de l'excellence de la charge d'évêque et des qualités qui sont requises en ceux qui y aspirent ou qui l'exercent nous montre que cette charge est d'institution divine et d'une très grande importance. C'est sur quoi les pasteurs doivent faire de sérieuses réflexions afin de se rendre digne d'un si saint emploi, non seulement en évitant tous les défauts qui rendraient leur ministère infructueux et en vivant d'une manière qu'on ne puisse leur en reprocher aucun avec justice, mais outre cela en ayant une conduite édifiante et en donnant l'exemple de toutes sortes de vertus.

2. Les règles que Paul prescrit ici montrent qu'il n'est pas permis d'admettre aux ordres sacrés des personnes qui ne soient pas irrépréhensibles et propres à enseigner et à conduire l'église de Dieu.

3. Tous les chrétiens doivent considérer que puisque cette charge est d'une si grande conséquence et que le salut des âmes et la gloire de Dieu en dépendent, le caractère des pasteurs doit être vénérable et sacré dans l'église et qu'on doit avoir en révérence ceux qui en sont revêtus et qui le soutiennent dignement.

Pour ce qui est des diacres, il paraît de ce chapitre que leur charge, qui avait été établie d'abord après l'ascension de Jésus-Christ, fut conservée dans toutes les églises, de même que celle des

évêques et qu'outre qu'elle était fort utile à cause des fonctions auxquelles les diacres s'employaient, elle servait à former de bons pasteurs, les apôtres ayant établi une subordination et réglé qu'on n'élèverait personne à la charge d'évêque que par degrés et que les évêques seraient pris d'entre les diacres qui auraient bien servi. Par ce moyen on ne mettait à la tête des églises que des gens connus et qui eussent suffisamment d'âge et d'expérience.

C'est un très grand mal que ce bel ordre ne s'observe plus aujourd'hui dans la plupart des églises.

Enfin, ce que Paul dit de la dignité de l'église du Dieu vivant et de l'excellence de la doctrine qui y est enseignée doit être bien considéré, tant par les conducteurs de l'église que par tous les fidèles afin que les uns et les autres soient incités par là à respecter l'église du Seigneur, à y demeurer inviolablement attachés et à s'acquitter de leur devoir, chacun suivant son état et sa vocation.

(a) v2 : Tite 1.6
(b) v9 : Sus 1.19

(1) v2 : Ce qui est dit ici regarde ceux qui, ayant répudié leurs femmes, sans une cause légitime, lorsqu'ils étaient Juifs ou païens, comme cela était ordinaire dans ces temps-là, en épousaient une autre. Paul exclut ces gens-là des ordres sacrés parce que selon la loi de Jésus-Christ, Marc 10.11, un tel mariage était un adultère devant Dieu.

(2) v6 : Grec : néophyte. On appelait ainsi ceux qui avaient été reçus dans l'église depuis peu par le baptême.

(3) v6 : Ou : qu'il ne donne lieu aux accusations des calomnieurs.

(4) v13 : C'est-à-dire : ils parviennent à un ministère plus élevé et ils prêcheront la foi en Jésus-Christ avec une grande liberté et avec succès.

Chapitre IV

Paul avertit Timothée qu'il s'élèverait de faux docteurs qui condamneraient le mariage et l'usage de certaines viandes, versets 1-5.

2. Il exhorte Timothée à enseigner la pure doctrine et à s'attacher à la vraie piété de laquelle il représente l'utilité et les fruits, versets 6-11.

3. Il lui recommande de rendre son ministère et sa jeunesse respectables et d'être attentif à tous ses devoirs, versets 12-16.

OR l'esprit dit expressément ^a que dans les derniers temps quelques-uns se révolteront de la foi, s'attachant à des esprits séducteurs et aux doctrines des démons ¹,

2. ^b Enseignant des mensonges par hypocrisie ², étant cautérisés dans leur propre conscience,

3. Défendant de se marier, commandant de s'abstenir des viandes que Dieu a créées afin que les fidèles et ceux qui ont connu la vérité en use avec actions de grâces,

4. Car tout ce que Dieu a créé est bon et rien n'est à rejeter, pourvu que l'on le prenne avec actions de grâces,

5. Parce qu'il est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière.

6. Si tu représentes ces choses aux frères, tu seras un bon ministre de Jésus-Christ, nourri dans les

paroles de la foi et de la bonne doctrine que tu as suivie avec soin,

7. Mais rejette les fables profanes et semblables à celles des vieilles et exerce-toi à la piété,

8. Car l'exercice corporel est utile à peu de chose, mais ^c la piété est utile à toutes choses, ayant la promesse de la vie présente et de celle à venir.

9. Cette parole est certaine et digne d'être reçue avec une entière croyance.

10. C'est à cause de cela que nous endurons des travaux et des opprobres, parce que nous espérons au Dieu vivant ^d qui est le Sauveur de tous les hommes et principalement des fidèles.

11. Annonce ces choses et les enseigne.

12. Que personne ne méprise ta jeunesse, mais soit le modèle des fidèles par tes paroles, par ta conduite, par ta charité, par l'esprit qui t'anime, par ta foi, par ta pureté.

13. Applique-toi à la lecture, à l'exhortation et à l'instruction en attendant que je vienne.

14. Ne néglige point le don qui est en toi, qui t'a été donné par prophétie, par l'imposition des mains de l'assemblée des pasteurs ³.

15. Pense à ces choses et sois-en toujours occupé, afin que tout le monde voie les progrès que tu fais.

16. Prends garde à toi et à l'instruction, persévère dans ces choses, car en faisant cela tu te sauveras toi-même et ceux qui t'écoutent.

Réflexions

Pour profiter de cette lecture il faut remarquer en premier lieu, qu'il s'éleva dans l'église primitive et dans les siècles suivants, selon la prédiction que Paul fait ici, des faux docteurs qui, sous un vain prétexte de piété, condamnèrent le mariage et l'usage des viandes et introduisirent diverses erreurs dans la religion.

Cela doit nous faire reconnaître combien il importe d'éviter l'erreur et la superstition et de ne s'écarter jamais de la doctrine de l'Évangile. Mais il faut se souvenir que ce que Paul dit ici n'autorise point le libertinage et la sensualité et que l'usage des créatures de Dieu n'est permis qu'autant qu'on s'en sert avec modération et avec actions de grâces.

2. Comme ces imposteurs, dont Paul parle, étaient des hommes charnels qui cherchaient à s'enrichir et à jouir des commodités de la vie et qui faisaient servir la religion à leur intérêt, Paul représente à Timothée que la véritable piété est ce qu'il y a de plus utile, même dès cette vie :

qu'elle a la promesse de la vie présente aussi bien que celle de la vie à venir et que Dieu, qui a soin de tous les hommes, a particulièrement soin des fidèles.

C'est là une vérité constante et c'est ce qui nous apprend que le vrai et unique moyen d'être heureux, et en cette vie et en l'autre, c'est de s'attacher par dessus toutes choses à la solide piété.

3. Paul marque dans ce chapitre que le devoir des ministres de l'Évangile est d'annoncer une doctrine pure, de s'exercer continuellement à la piété, de se conduire d'une manière qu'ils ne donnent occasion à personne de les mépriser et qu'ils soient des modèles de foi, de sainteté, de pureté et de toutes sortes de vertus dans leurs discours et dans toute leur conduite. Il leur recommande outre cela de cultiver leurs dons par le travail, par l'étude et par l'assiduité aux fonctions de leur charge en sorte que tout le monde soit témoin de leurs progrès et qu'ils puissent se sauver eux-mêmes et ceux qui les écoutent.

Ces leçons s'adressent premièrement aux pasteurs et ils doivent y faire la plus sérieuse attention, mais elles engagent aussi tous les chrétiens à faire un bon usage du ministère de leurs conducteurs et à prier le Seigneur qu'il sanctifie ceux qui exercent cette sainte charge, afin qu'ils s'acquittent de tous leurs devoirs à la gloire de Dieu et à l'édification de l'église.

- (a) v1 : II Timothée 3.1 ; II Pierre 3.3 ; Jude 18
 (b) v2 : Sus 1.4 ; Sous 6.20 ; II Timothée 2.23 ; Tite 1.14
 (c) v8 : Lévitique 26.3 ; Deutéronome 28.1 ; Psaume 34.10
 (d) v10 : Psaume 36.7

(1) v1 : C'est-à-dire : des doctrines venues des démons ou, selon d'autres, des doctrines qui concernent les démons. Les païens donnaient ce nom aux esprits ou aux anges, tant bons que mauvais. Ils les regardaient comme des espèces de divinités inférieures et ils leur rendaient un culte. Il y avait des docteurs Juifs, qui étant devenus chrétiens, avaient retenus ces sentiments de la philosophie payenne et qui, avec cela, prescrivaient diverses abstinences telles que sont celles dont Paul parle ici. Voyez ce qui est dit du culte des anges et des abstinences dans Colossiens 2.18 et suivants.

(2) v2 : Ou ils seront séduits par l'hypocrisie, par l'artifice des docteurs de mensonge.

(3) v14 : Grec : du presbytère.

Chapitre V

Paul prescrit à Timothée la manière dont il devait se conduire dans les avertissements et dans les censures et lorsqu'il s'agirait de recevoir des veuves au service de l'église. Il marque à cette occasion le devoir des femmes et les défauts qu'elles doivent éviter, versets 1-16.

Il parle ensuite de l'honneur et du salaire qui est dû aux pasteurs et de ce qu'il fallait observer dans les accusations qui seraient faites contre eux et dans leur ordination, versets 17-29.

NE reprend pas rudement un vieillard, mais exhorte-le comme un père, les jeunes gens comme des frères,

2. Les femmes âgées comme des mères, les jeunes comme des sœurs, avec une entière pureté.

3. Honore ¹ les veuves qui sont véritablement veuves.

4. Mais si quelque veuve a des enfants ou des enfants de ses enfants, qu'ils apprennent avant toutes choses à exercer leur piété envers leur propre famille et à rendre la pareille à ceux qui leur ont donné la vie, car cela est bon et agréable à Dieu.

5. Or la veuve, qui est véritablement veuve et qui est demeurée seule, espère en Dieu et persévère nuit et jour en prières et en oraisons,

6. Mais celle qui vit dans les plaisirs est morte en vivant.

7. Avertis-les donc de ces choses afin qu'elles soient sans reproche.

8. Que si quelqu'un n'a pas soin des siens et principalement de ceux de sa famille, il a renié la foi et il est pire qu'un infidèle.

9. Que celle qui sera mise sur le rôle des veuves ² n'ait pas moins de soixante ans et qu'elle ait été la femme d'un seul mari ³

10. Et qu'elle ait le témoignage d'avoir fait de bonnes œuvres, d'avoir bien élevé ses propres enfants, d'avoir exercé l'hospitalité, lavé les pieds des saints, secouru les affligés et de s'être appliquée à toutes les bonnes œuvres.

11. Mais n'admets pas les veuves qui sont plus jeunes, car quand le libertinage leur a fait secouer le joug de Christ, elles veulent se remarier,

12. Ce qu'elle font à leur condamnation parce qu'elles ont violé leur premier engagement ⁴.

13. Et avec cela elles sont oisives, elles s'accoutument à aller de maison en maison et non seulement elles vivent dans l'oisiveté, mais elles sont aussi causeuses et curieuses et parlent de choses qui ne sont pas bien séantes.

14. Je veux donc que ces jeunes veuves se marient, qu'elles aient des enfants, qu'elles gouvernent leur ménage, qu'elles ne donnent aucune occasion à l'adversaire de médire,

15. Car il y en a quelques-unes qui se sont déjà égarées pour suivre satan.

16. Que si quelque fidèle, homme ou femme a des veuves dans sa famille, qu'il les assiste et que l'église n'en soit point chargée, afin qu'elle ait de quoi entretenir celles qui sont véritablement veuves.

17. Que les pasteurs ⁵ qui président bien soient jugés dignes d'un double honneur ⁶, principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole et à l'instruction,

18. Car l'Écriture dit : ^a Tu ne lieras point la bouche au bœuf qui foule le grain, ^b L'ouvrier est digne de son salaire.

19. Ne reçois aucune accusation contre un pasteur que sur la déposition de deux ou trois témoins.

20. Reprends publiquement ceux qui pèchent afin de donner de la crainte aux autres.

21. ^c Je te conjure devant Dieu et devant le Seigneur Jésus-Christ et devant les anges élus d'observer ces choses sans aucune prévention et sans rien faire par des affections particulières.

22. N'impose les mains à personne avec précipitation et ne participe point aux péchés d'autrui, conserve-toi toi-même pur.

23. Ne continue pas à ne boire que de l'eau, mais use d'un peu de vin à cause de ton estomac et de tes fréquentes indispositions.

24. Il y a des personnes dont les péchés sont manifestes et qui précèdent leur condamnation, mais il

y en a d'autres dont les péchés ne se découvrent que dans la suite.

25. De même il y a des bonnes œuvres qui sont manifestes et si elles ne le sont pas d'abord, elles ne sauraient demeurer toujours cachées ⁷.

Réflexions

Ce qui est dit dans ce chapitre apprend premièrement aux pasteurs à dispenser leurs exhortations avec prudence, ayant égard aux personnes à qui ils les adressent et à se conduire en toutes choses avec beaucoup de discrétion et en même temps avec droiture et intégrité.

2. Les règles que Paul prescrit par rapport aux veuves qui servaient l'église montrent

- que tout doit se passer avec ordre dans l'église du Seigneur, particulièrement à l'égard des œuvres de charité,

- que l'on ne doit confier la dispensation des aumônes et le soin des choses saintes qu'à des personnes graves et pieuses

- et que ceux qui ont des parents pauvres et qui peuvent les assister sont obligés de le faire.

3. On voit ici

- que les femmes âgées doivent s'attacher aux œuvres de piété et de charité et donner aux jeunes femmes de bonnes instructions et de bons exemples,

- que c'est une vie indigne de femmes chrétiennes que d'être oiseuses, causeuses, curieuses et d'aller de maison en maison, mais que Dieu veut qu'elles soient sages, modestes, chastes, retirées et qu'elles prennent soin de leur ménage et de leur famille.

4. L'ordre que Paul donne à Timothée de reprendre publiquement ceux qui pèchent établit la nécessité de la discipline de l'église et des censures publiques.

Enfin, l'on peut recueillir de tout ce chapitre que le ministère des pasteurs est une charge bien importante, qu'elle demande beaucoup de prudence, de lumières et de probité, qu'ainsi l'on doit être fort circonspect et ne rien faire avec précipitation lorsqu'il s'agit d'admettre des personnes à un ministère si saint, comme d'un autre côté on ne doit pas accuser, ni condamner légèrement et sans de justes fondements ceux qui l'exercent.

(a) v18 : Deutéronome 25.4 ; I Corinthiens 9.9

(b) v18 : Matthieu 10.10 ; Luc 10.7

(c) v21 : Sous 6.13

(1) v3 : Honorer signifie ici proprement assister, avoir soin de quel'un, comme sous v.17.

(2) v9 : Paul parle des veuves qui se consacraient au service de l'église pour le soulagement des malades et des pauvres, pour l'instruction des personnes de leur sexe et pour d'autres fonctions pieuses qui ne pouvaient être exercée que par des femmes. On les appelaient *diacônisses*.

(3) v9 : Ceci doit s'entendre comme ce qui est dit sus III.2. Paul exclut les veuves qui s'étaient séparées de leur mari pour en épouser un autre et celles qui, ayant été répudiées injustement, s'étaient remariées du vivant de leur premier mari.

(4) v12 : L'engagement qu'elles avaient pris de servir toute leur vie dans l'office de veuves.

(5) v17 : Grec : les prêtres ou anciens.

(6) v17 : C'est-à-dire : d'une double récompense.

(7) v24 et 25 : Paul prescrit ici une règle à Timothée sur la manière dont il doit se conduire lorsqu'il s'agissait de ceux qui voulaient entrer dans le ministère sacré ou de ceux qui l'exerçaient. C'est qu'il y en avait dont les bonnes ou mauvaises qualités se manifestaient d'abord et d'autres qu'on ne connaissait qu'au bout de quelque temps et qu'ainsi Timothée ne devait rien précipiter dans ces occasions.

Chapitre VI

Il est parlé dans ce chapitre

1. *Du devoir des serviteurs envers leurs maîtres, versets 1-2,*

2. *Des faux docteurs qui enseignent une doctrine différente de celle de Paul et du mal qu'ils faisaient dans l'église en y excitant des disputes, versets 3-5.*

3. *Et parce que ces docteurs-là agissaient dans des vues d'intérêt, Paul parle du contentement d'esprit et des maux qui naissent de l'amour des richesses, versets 6-10.*

4. *Il somme Timothée avec beaucoup de force d'observer tout ce qu'il venait de lui prescrire, de conserver la pureté de la doctrine et de fuir les disputes inutiles, versets 11-21.*

QUE les esclaves qui sont sous le joug de la servitude regardent leurs maîtres comme dignes de toute sorte d'honneur, afin que le nom de Dieu et sa doctrine ne soient point blâmés

2. Et que ceux qui ont des fidèles ¹ pour maîtres ne les méprisent point sous prétexte qu'ils sont leurs frères, mais qu'ils les servent encore mieux parce qu'ils sont fidèles et bien-aimés et qu'ils ont soin de leur faire du bien ². Enseigne-leur ces devoirs et les y exhorte.

3. ^a Si quelqu'un enseigne autrement et n'acquiesce pas aux salutaires instructions de notre Seigneur Jésus-Christ et à la doctrine qui est selon la piété,

4. Il est enflé, il ne sait rien, mais il a la maladie des questions et des disputes de mots d'où naissent l'envie, les querelles, les médisances et les mauvais soupçons,

5. Les vaines disputes de gens qui ont l'esprit corrompu, qui sont privés de la vérité et qui regardent la piété comme un moyen de gagner du bien, sépare-toi de ces gens-là.

6. Or la piété avec le contentement d'esprit est un grand gain,

7. ^b Car nous n'avons rien apporté dans le monde et il est évident que nous n'en pouvons rien emporter,

8. Mais pourvu que nous ayons la nourriture et de quoi nous vêtir, cela nous suffira.

9. ^c Mais ceux qui veulent devenir riche tombent dans la tentation et dans le piège et en plusieurs désirs insensés et pernicieux qui plongent les hommes dans la ruine et la perte,

10. Car l'amour des richesses est la racine de tous les maux et quelques-uns les ayant recherchées avec ardeur se sont détournés de la foi et se sont eux-mêmes embarrassés dans plusieurs douleurs.

11. Mais toi, ô homme de Dieu, fais ces choses et recherche la justice, la piété, la foi, la charité, la patience, la douceur,

12. Combats dans le combat de la foi, remporte la vie éternelle à laquelle tu as été appelé et dont tu as fais une si belle profession en présence de plusieurs témoins.

13. ^d Je t'ordonne devant Dieu qui donne la vie à toutes choses et devant Jésus-Christ qui ^e fit cette belle confession devant Ponce Pilate

14. De garder ces commandements, étant sans tache et sans reproche jusqu'à l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ

15. Qui sera manifesté en son propre temps par ^f le bienheureux et seul Prince, ^g le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs,

16. Qui seul possède l'immortalité et qui habite une lumière inaccessible ^h que nul homme n'a vu, ni ne peut voir, à qui appartient l'honneur et la puissance éternelle, amen.

17. Recommande aux riches de ce monde de n'être point orgueilleux, de ne point mettre leur confiance dans l'incertitude des richesses, mais de la mettre dans le Dieu vivant qui nous donne toutes choses abondamment pour en jouir,

18. De faire du bien, d'être riches en bonnes œuvres, prompt à donner et à faire part de leurs biens,

19. ⁱ S'amassant ainsi pour l'avenir un trésor placé sur un bon fond afin d'obtenir la vie éternelle.

20. Ô Timothée ! ^j Garde le dépôt qui t'a été confié, ^k fuyant les discours vains et profanes et les contradictions d'une science faussement ainsi nommée,

21. De laquelle quelques-uns faisant profession se sont détournés de la foi. La grâce soit avec toi, amen !

Réflexions

Le soin que Paul a de marquer le devoir des esclaves après avoir parlé de celui des pasteurs montre que Dieu veut le salut de toutes sortes de personnes et qu'il n'a pas d'égard à la différence des conditions. Cela fait voir aussi que les serviteurs doivent être fidèles et soumis à leurs maîtres, considérant que, si du temps de Paul les esclaves qui avaient des maîtres païens étaient obligés à ce devoir, ceux qui servent des maîtres chrétiens le sont beaucoup plus.

2. Il faut faire une sérieuse attention à ce que Paul dit ici si fortement contre les questions et les disputes inutiles et curieuses et contre ceux qui s'y adonnent, lesquels il représente comme des gens pleins d'orgueil qui ont le cœur gâté et qui causent des maux infinis dans l'église. Cela doit inspirer, tant à ceux qui enseignent, qu'à tous les chrétiens, une extrême aversion pour ces sortes de disputes et les engager à éviter, comme Paul l'ordonne, ceux qui

les excitent et qui les entretiennent et nous séparer d'eux.

Une troisième instruction que ce chapitre contient, *C'est que la piété avec le contentement d'esprit est un grand gain, que, comme nous n'avons rien apporté au monde, nous n'en emporterons rien et que, pourvu que nous ayons la nourriture et le vêtement, cela doit nous suffire.*

Cette leçon est très importante pour la tranquillité de la vie et pour se garantir des tentations où l'on tombe dès qu'on s'écarte de cette règle.

4. Paul confirme cette leçon en nous avertissant *que l'amour des richesses est la racine de tous les maux, que ceux qui ont envie de devenir riches s'engagent dans la tentation, dans des pièges et dans plusieurs désirs insensés et nuisibles qui les plongent dans la perdition.*

C'est là une vérité que la parole de Dieu nous enseigne et que l'expérience confirme tous les jours.

5. Paul marque ici le devoir de ceux qui ont du bien, c'est

de ne pas mettre leur confiance dans leurs richesses qui sont incertaines et périssables, mais d'être riches en bonnes œuvres afin de se faire un trésor pour l'avenir et d'obtenir la vie éternelle.

Ce sont là des devoirs que le christianisme impose à tous les chrétiens à qui Dieu a donné des biens en ce monde et qu'ils doivent avoir continuellement devant les yeux.

Enfin, la manière grave et solennelle dont Paul somme Timothée de remplir tous les devoirs de sa charge et de conserver fidèlement le dépôt de la pure doctrine qui lui avait été confié doit engager tous ceux qui sont dans le ministère sacré à redoubler de plus en plus leur zèle et à s'acquitter de tous leurs devoirs avec tant de fidélité

qu'ayant combattu dans le bon combat de la foi, ils obtiennent la vie éternelle et qu'ils soient irrépréhensibles à la venue de notre Seigneur Jésus-Christ, laquelle le bienheureux et le seul Prince, le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs manifestera en son temps, lui qui possède seul l'immortalité qui habite une lumière inaccessible, que nul homme n'a vu, ni ne peut voir et auquel appartient l'honneur et la force éternellement, amen !

(a) v3 : Sus 1.3-4

(b) v7 : Job 1.21

(c) v9 : Proverbes 15.27 et 28.20

(d) v13 : Sus 5.21

(e) v13 : Matthieu 27.11 ; Jean 18.37

(f) v15 : Sus 1.11

(g) v15 : Apocalypse 17.14 et 19.16

(h) v16 : Jean 1.18 ; I Jean 4.20

(i) v19 : Matthieu 6.20 ; Luc 12.33 et 16.9

(j) v20 : II Timothée 1.14

(k) v20 : Sus 1.4 et 4.7

(1) v2 : C'est-à-dire : des maîtres chrétiens.

(2) v2 : Ou : parce qu'ils ont part avec leurs maîtres à la même grâce, étant chrétiens comme eux.

La première à Timothée a été écrite de Laodicée qui est la métropolitaine de la Phrygie pacatienne.

